



CONFRÉRIE DES FINS GOUSIERS D'ANJOU

Le 30 mai 2026

Le mot du Grand Maître

La période hivernale 2025-2026 n'a pas été très marquée dans notre belle région angevine, quelques fortes gelées pendant la période des fêtes de fin d'année et en tout début 2026. Le climat fort agréable de notre St Vincent du 24 janvier dernier en témoigne.

Il n'en fallait pas plus pour que l'ambiance soit la plus festive et que les dégustations proposées par les vigneron de Vauchrézien soient appréciées à leur juste valeur.

Merci aux acteurs valchristinois et Fins Gousiers pour leur énergie, symbole de réussite.

Les conditions climatiques printanières amènent une floraison très en avance de la vigne et laissent présager des vendanges exceptionnellement précoces susceptibles de débuter dans la deuxième quinzaine d'août voire plus tôt dans certains domaines.

Notre chapitre des vendanges et des Dames est fixé au 12 septembre 2026.

A l'image du chapitre de 2025, il vous est proposé de découvrir une parcelle de vignes très particulière ainsi que la rencontre avec un collectionneur qui nous étonnera et, souhaitons-le, nous ravira. Un dîner au bord de la Loire ponctuera cette journée.

Je vous invite à consulter le programme ci-joint.

Au nom des membres du Docte Collège je vous souhaite un bel été et vous donne rendez-vous à notre prochain chapitre.

Jacques LECOMTE,
Grand Maître



Siège social : Musée de la Vigne et du Vin d'Anjou - Place des Vignerons - 49750 Saint-Lambert-du-Lattay



www.finsgousiers.fr



Fins Gousiers d'Anjou



Chapitre des Vendanges et des Dames du 12 septembre 2026

J'ai le plaisir de vous convier à ce chapitre, découvrez le programme ci-dessous.

Roland CHEVALIER vigneron au Clos de l'Alma à St Florent le Vieil et membre de l'association « Vignes et Patrimoine du mont Glonne » nous accueillera et nous commentera le travail effectué par les bénévoles de l'association depuis la réhabilitation de cette parcelle qui jouxte la maison de Julien GRACQ. Cet écrin abrite des ceps qui seraient les plus proche du fleuve royal !

Nous ne quitterons pas ce lieu sans une dégustation !



Site internet : www.lemondedejacques.fr

Dans un second temps nous nous immergerons dans le monde de Jacques au Château de la Houssaye.

Immersion dans le monde particulier de Jacques BRU collectionneur étonnant !

Jacques LECOMTE
Grand Maître



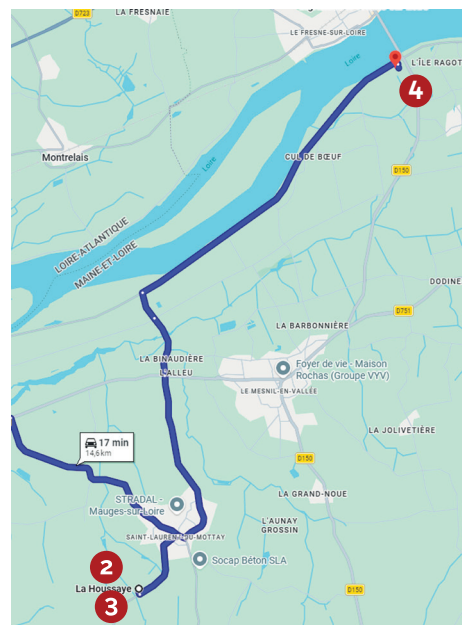
Programme

1 14h15 **Accueil et visite de la parcelle de vignes du Clos Fourneau à St Florent le Vieil.** (Ancien clos de vignes Julien Gracq) Dégustation. Rendez-vous sur le parking du collège Jacques Cathelineau.

2 15h45 **Accueil au Château de la Houssaye**
1 lieu-dit de la Houssaye, Saint Laurent du Mottay, 49410 Mauges sur Loire

3 18h15 **Chapitre au Château de la Houssaye**

4 20h00 **Dîner Vintage au restaurant «Au poisson d'argent»**
Le port, 49410 Le Mesnil en Vallée





Coupon d'inscription au chapitre des Vendanges et des Dames

NOM.....
 Prénom.....
 Adresse.....
 E-mail

Téléphone

**Retournez impérativement ce bulletin d'inscription par courrier ou mail
 avant le 29 août 2026 :**

Mme Audrey GIBAULT
 4 Chemin du Clos Marchand
 Juigné-sur-Loire
 49610 LES GARENNES-SUR-LOIRE

ou

inscription@finsgousiers.fr

Intronisations dans la confrérie des Fins Gousiers :

Seul le parrainage par deux membres du Docte Collège permettra votre intronisation
 dans la confrérie des Fins Gousiers d'Anjou.
 Contactez-nous par mail à contact@finsgousiers.fr

Tableau à compléter et à détailler :

Prix par personne : 60€

À retourner avant le 29 août 2026

NOM	PRÉNOM	Nbre Dîner	Placement libre :
TOTAUX			

Paiement par virement bancaire (merci de préciser votre nom en tête du libellé du virement)

IBAN : FR76 1027 8394 4200 0213 9570 166 BIC : CMCIFR2A

Date :.....

+ Bulletin d'inscription à retourner à Mme Audrey GIBAULT

ou par chèque de€ à l'ordre de *la Confrérie des Fins Gousiers d'Anjou*
 Les chèques seront encaissés après la manifestation.

* Attention ! Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles avec le chèque joint (ou la date du virement).
 L'accueil sera fait selon les règles sanitaires en vigueur lors du chapitre.

** Les repas sont dus sauf annulation par mail avant le 10 septembre 2024.